MAIRIE DE ST MAURICE MONTCOURONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONVOCATIO

N:

01/09/2014

AFFICHAGE: L'an deux mil quatorze,

01/09/2014

Conseillers en

Le vendredi 5 septembre à 20 h 30

exercice: 19 Présents: 14

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence

de Monsieur Serge ZUMELLO, Maire.

Votants: 17 PRESENTS: MM et MMES ZUMELLO, BERRICHILLO, DILLMANN, PUCHE,

CATO-LABRIT, PUCHE, PICAVET, MARTINI, PREKOP, MASSON, PARIS,

CAILLON, VILLETTE, BROUSSE, DU LUART

ABSENT EXCUSE: M. BLANCHARD pouvoir donné à M. BERRICHILLO

M.PUCHE pouvoir donné à MME PUCHE MME MONTI pouvoir donné à MME CAILLON

ABSENTS:, GARCIA, ADOLF

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MASSON

OBJET DE LA DELIBERATION:

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAL 2014

Le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter une modification dans les prévisions budgétaires suivantes :

LIBELLES	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Chapitres	Articles	Montants	Chapitres	Articles	Montants
Dépenses imprévues	022		30 000			
Immobilisations corporelles	21	21318	24 200			
Bâtiments	011	61522	40 000			
Dotations, fonds divers				10	10223	24 200
Rémunération principale				012	64111	50 000
Contributions aux organismes de regroupement				65	6554	20 000

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le virement de crédits ci-dessus.

OBJET DE LA DELIBERATION : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires imposée par l'Etat, et afin de respecter les obligations de taux d'encadrement des enfants participants aux différentes activités périscolaires associées, monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de modifier certains postes existants et de la création de postes supplémentaires.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, 16 voix POUR, 1 voix CONTRE (Mme CAILLON),

DECIDE:

1/ les modifications suivantes :

Un poste d'agent polyvalent à temps non complet 9h hebdomadaires au lieu de 6h précédemment,

Un poste d'agent polyvalent à temps non complet 9h hebdomadaires au lieu de 8h précédemment,

Un poste d'agent polyvalent à temps non complet 29h,45 hebdomadaire au lieu de 28h précédemment.

2/ les créations suivantes :

Un poste de professeur territorial d'enseignement artistique à temps non complet 3h hebdomadaires,

Un poste de professeur territorial d'enseignement artistique à temps non complet 1h hebdomadaire,

Deux postes de professeur territorial d'enseignement artistique à temps non complet 2h hebdomadaires,

Trois postes d'agent polyvalent à temps non complet 3h hebdomadaires, Huit postes d'agent polyvalent à temps non complet 1h30 hebdomadaires, Trois postes d'agent polyvalent à temps non complet 2h15 hebdomadaires, Quinze postes d'agent polyvalent à temps non complet 45 minutes hebdomadaires, Un poste d'agent polyvalent à temps non complet 11h hebdomadaire, Un poste d'agent polyvalent à temps non complet 4h hebdomadaire, Un poste d'agent polyvalent à temps non complet 7h hebdomadaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : FIXATION DE LA PARTICIPATION PARENTALE AUX TAP/TAL (TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES/TEMPS d'ACTIVITES DE LOISIRS)

Le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires imposées par l'Etat, des Temps d'Activité Périscolaires et des Temps d'Activités de Loisirs sont obligatoirement organisés et financés par les communes après les cours dispensés par l'Education Nationale.

S'agissant de Saint Maurice Montcouronne, il a été décidé d'organiser ces TAP/TAL à partir de 15h45 jusqu'à 16h30 sous la forme de différents ateliers culturels/activités.

Il est proposé de faire participer les familles inscrivants leurs enfants aux TAP/AL sur la base du règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de fixer la participation parentale aux TAP/TAL en application du règlement intérieur joint.

OBJET DE LA DELIBERATION : DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE

Monsieur le Maire propose à son Conseil Municipal l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire pour remplacer le vieux camion RENAULT Master actuel régulièrement en panne et nécessitant des travaux d'entretien constants et onéreux.

Monsieur le Maire propose de demander à Monsieur le Sénateur Serge DASSAULT une réserve parlementaire d'un montant de 5 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- -Accepte la réalisation de cette acquisition,
- -Sollicite auprès du Sénateur l'octroi d'une réserve parlementaire
- -S'engage à ne réaliser les travaux qu'après autorisation
- -Dit que la dépense correspondante sera prévue au budget 2015

OBJET DE LA DELIBERATION : FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN MATIERE DE TRAVAUX D'ASSSAINISSEMENT

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'amortissement est la constatation comptable de la dépréciation de la valeur des éléments d'actifs et permet de dégager les ressources nécessaires à leur renouvellement. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer les durées d'amortissement applicables aux biens acquis ou aux constructions réalisés.

S'agissant du budget communal, régi par l'instruction budgétaire et comptable M14, seules les dépenses d'investissement en matière de travaux d'assainissement imputés au compte 21532 sont concernées.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de fixer la durée d'amortissement des biens renouvelables imputés au compte 21532 ainsi qu'elle suit :

BIENS AMORTISSABLES	DUREES
Gros équipement électromécanique	10 ans
Réseaux d'assainissement	60 ans

OBJET DE LA DELIBERATION : RENOUVELLEMENT de la COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS Proposition liste des candidats commissaires titulaires et suppléants

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que suite à la demande de la Direction des Services Fiscaux de l'Essonne , en raison des élections municipales de mars 2014 – il convient de constituer une nouvelle commission communale des impôts directs, article 1650-1 du code général des impôts, la durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat des conseillers municipaux.

La direction des services fiscaux désigne - 6 titulaires et 6 suppléants - sur une liste établie par le conseil municipal, de 24 contribuables (12 titulaires et 12 suppléants).

TITULAIRES

Nom	Nom Marital	Prénom	Date de naissance	Adresse	Profession
LUCAS		Alain	28/06/1942	15, rue de Courson	Ingén. Retraité
EMONET		Christelle	23/11/1967	8, rue de la Mare aux Chanvres	Assist.Direction
BRANGER		Bernard	18/08/1943	9, route de la Touche	Chef d'atelier retraité
PEIFFER	BOUCAULT	Sylvie	22/10/1960	2, rue des Ormes	Assistance de direction
DE TALHOUET		Philippe	30/09/1940	Château de Baville 91530 Saint Chéron	Responsable Financier
LEMONNIER	DILLMANN	Danielle	18/11/1946	22, rue de Bourguignette	Bibliothécaire

					retraitée
GUERIN	PUCHE	Elizabeth	17/03/1966	10, rue de la Mare aux Chanvres	Mère au foyer
BLANCHARD		Michel	29/06/1960	06, rue de la Fontaine du Saule	Agent SNCF
PICAVET		Corinne	20/03/1970	9, rue de Courson	Gérante d'entreprise
MARJOULET	Du LUART	Marie- Christine	20/02/1938	08, rue de la Fontaine du Saule	Retraitée
MONTI		Patricia	08/09/1959	02, place de l'Eglise	Tech. de laboratoire
VOILLOT	MASSON	Nathalie		6, imp. de la Mare Villebrosse	Assistante maternelle

SUPPLEANTS

Nom	Nom Marital	Prénom	Date de	Adresse	Profession
			naissance		
PARIS		Jean-Marc	24/05/1964	12, rue de Berchevilliers	Cadre
LABRIT	CATO	Florence		7, allée des Erables	Chef projet ingénierie
VILLETTE		J.Philippe	06/10/1960	6, rue des Vignes	
MARINI	PEPIN	Caroline	28/10/1961	14, rue de la Fontaine du Saule	Mère au foyer
MAGNETTE	MORCEAU	Michèle	09/07/1955	8, chemin des Ecoles	Secrétaire médical
BATOUFFLET		Christian		73, rue R.Vian 91530 St Chéron	Retraité
PREKOP		Kristof	11/08/1968	9, rue de la Rémarde	Directeur commercial
TRUC	MARTINI	Dominiqu e	14/11/1965	10, chemin des Ecoles	Ergonome
GEFFROY	GARCIA	Valérie	18/07/1975	1, allée de la Colombe	Gérante d'entreprise
DUFOUR		Jacques	26/01/1939	8, rue de la Folleville	Resp.techn. Retraité
BROUSSE		Joël	01/01/1967	14, chemin de Prédecelle	Educateur
GUILBERT	ROCHER	Ghislaine	29/12/1945	5, clos de la Fontaine du Saule	Cadre Retraitée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DONNE son accord sur la liste des noms proposés à la Commission des Impôts

La séance est levée à 22H00